

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ENV 014-6678/19/BM

#### ■ Attribution d'une subvention à l'association Air Climat MET 19/11923/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Air Climat propose des ateliers de sensibilisation sur la mise en œuvre d'actions d'adaptation pour limiter les effets du changement climatique dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain.

A la suite de la production d'un cahier thématique du GREC-SUD (Groupement d'Experts sur le Climat en PACA) dédié au territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et d'une étude portant sur le potentiel de la séquestration du carbone dans les sols agricoles et les forêts, AIR Climat et le GREC-SUD proposent des ateliers de sensibilisation destinés aux acteurs territoriaux. L'objectif principal est d'accompagner les élus, les gestionnaires et les agents des différents services métropolitains susceptibles d'engager des actions en faveur de la transition écologique et énergétique à titre professionnel, voire personnel, notamment des actions jugées prioritaires dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain (PCAEM). Les sessions sont également ouvertes aux collectivités locales, aux élus et agents du Département des Bouches-du-Rhône, de la DREAL régionale ou encore de l'Agence Régionale de la Santé (ARS). Afin de favoriser une acculturation transversale et une approche systémique, la pluridisciplinarité et les regards croisés seront privilégiés. Le GREC-SUD mobilise des scientifiques et des experts régionaux pour couvrir de manière transversale plusieurs champs disciplinaires (climatologie, aménagement du territoire, habitat, transport, économie, agriculture, ressources en eau, forêt, mer, sociologie, psychologie...).

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 15 Octobre 2019

Trois ateliers de sensibilisation, sur 3 grands thèmes, sont organisés entre le mois d'octobre et fin décembre 2019 et proposés au public ciblé. Ils se déclineront par session d'une demi-journée riche et dense (durée : 3h30, pauses incluses) et se décomposent en trois temps :

1. Introduction générale : état des connaissances scientifiques et techniques actuelles à l'échelle territoriale (indicateurs climatiques, enjeux, impacts...) avec échanges permanents avec le public pour sensibiliser et informer en direct, répondre aux questions spécifiques, confirmer ou infirmer certaines idées reçues ou rumeurs, prendre du recul... Pour faciliter la compréhension, les intervenants choisiront des illustrations accessibles à tous (graphiques, indicateurs chiffrés et/ou cartographiques, photos, etc.) avec la volonté de marquer les esprits et de faire réagir les participants. Cette première étape permettra de poser le sujet de l'atelier, d'engager le dialogue et de formuler des représentations du changement climatique et les manières dont ses effets vont affecter le territoire, avant de commencer l'étape suivante ;

2. Volet adaptation au changement climatique : les premiers échanges sur l'état des connaissances ouvriront les débats sur les pistes d'adaptation au changement climatique. L'idée sera de montrer qu'il est nécessaire et possible d'agir à titre individuel et collectif, dans l'intérêt de tous, et de réfléchir à l'élaboration de trajectoires d'adaptation dans un processus de co-construction. Quelles pistes pour s'adapter aux nouvelles contraintes du climat ? Quelles solutions ? À quelle échéance peuvent-elles être mises en œuvre ? Sont-elles suffisantes ? L'avis des participants sera demandé afin de mesurer le degré d'engagement et d'optimisme de chacun ;

3. Appropriation des connaissances dans les métiers, comment lever les freins des décideurs et des citoyens sur les questions d'adaptation, comment accélérer la mise en œuvre des actions et des politiques d'adaptation, encourager les initiatives, etc., à l'échelle territoriale ? Quelles sont les forces et les faiblesses des collectivités et des acteurs territoriaux ? Comment associer les citoyens à la prise de décision et à la définition des stratégies d'adaptation ? Que manque-t-il ? Quelle responsabilité de tous ?

Le dialogue et les échanges seront les maîtres mots tout au long du processus. Toute personne aura la possibilité de s'exprimer, sensibilisée ou non à la problématique du changement climatique, sceptique ou non, engagée ou non dans la transition écologique et énergétique...

Trois ateliers sont suggérés :

- atelier 1. Espaces urbanisés et santé : aménagement, transport, économie, habitat, végétalisation, agriculture urbaine, pollution de l'air, industrie, santé...
- atelier 2. Agriculture et forêt : alimentation, circuits courts, agroforesterie, séquestration du carbone, incendies, énergie bois, biodiversité...
- atelier 3. Mer et littoral : écosystèmes marins, biodiversité marine, érosion littorale, économie (tourisme, pêche, loisir, etc.)...

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 11.250 euros TTC. Le montant de la subvention sollicitée par Air Climat est de 9.000 euros, Guichet Unique n° 2019-01414.

CHARGES		PRODUITS TTC	
Achats		Subvention Métropole	9.000 €
Services extérieurs			
Charges de personnel		Ressources propres	2.250 €
Charges indirectes			
<b>Total :</b>	<b>11.250 €</b>	<b>Total :</b>	<b>11.250 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Autofinancement	20 %	2.250 €
Métropole Aix-Marseille-Provence	80 %	9.000 €
	<b>Total :</b>	<b>11.250 €</b>

Les modalités de versement de la subvention, conformes au règlement budgétaire et financier de la Métropole, sont les suivantes :

- un acompte de 80% de la subvention attribuée.

La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste utiliser la subvention attribuée conformément à son affectation.

- le solde de 20% sera versé sur production, au plus tard le 30 juin de l'année N+1, du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée, des comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ENV 001-1132/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 fixant les modalités et les principes pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention à l'association Air Climat d'un montant de 9.000 euros pour la réalisation d'ateliers de sensibilisation sur la mise en œuvre d'actions d'adaptation pour limiter les effets du changement climatique dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain.

**Signé le 26 Septembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 15 Octobre 2019**

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en section de fonctionnement, chapitre 65, Nature 65748, Fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE